

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-569379

138512

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
12684

Matricule : 12684 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Hora ZRINEH

Date de naissance : 20/05/1987

Adresse : Im 78, R. pt 3, lot 1 Hasnoum, El Aulfe
20240, Casablanca.

Tél. : 06 62614880 Total des frais engagés : 33 82,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR EL BENNA EL HASSAN
PEDIATRE
54 RUE SOUKRATI LOS SABAH
Maarif - Casablanca
Tel : 05 22 98 03 46

Date de consultation : 23/08/2022

Nom et prénom du malade : Saa Saa Jemel Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Veinsse

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 23/08/2022

ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

LOT: 220776
PER: 05/2024
PPV: 12,30DH

Diplômé de l'Univ
D.U. d'Urgenc
du Nouveau-B

LOT:

PER:

PPV:

31,00

الدكتور الحسن البنا

اختصاصي في أمراض الطفل والرضيع
خريج جامعة بوردو (فرنسا)

Casablanca, le 23.8.22

Jana Saa Saa

31.00

- Diphtheria Syrup 4 fl

TAM
S.V

18.30

- Biocel au Diane

TAM
S.V

21.20

* Cetamin Syrup 6 fl

TAM
S.V

18.30

2 fls 1/2

TAM
S.V

- Cetophane Sp.

2 fls 1/2

Dr. EL BENNAH EL HASSIN
PEDIATRE
54 Rue Socrate SABAH
Casablanca
Tél: 0522 03 22 03 46

54. زنقة سocrates Rés. SABAH (1er étage) Maârif - Casa - الطابق الأول - البيضاء - Dr. EL BENNAH EL HASSIN

Tel C. 05.22.98.03.46. الهاتف

1 - 82,80

PPU 180H30

EXP 03/2025
LOT 24005 1

